

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 452

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 23

I. – À la première phrase de l’alinéa 16, supprimer les mots :

« par salarié ».

II. – En conséquence, à la même phrase, après la première occurrence du mot :

« sociale »,

insérer les mots :

« par salarié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.